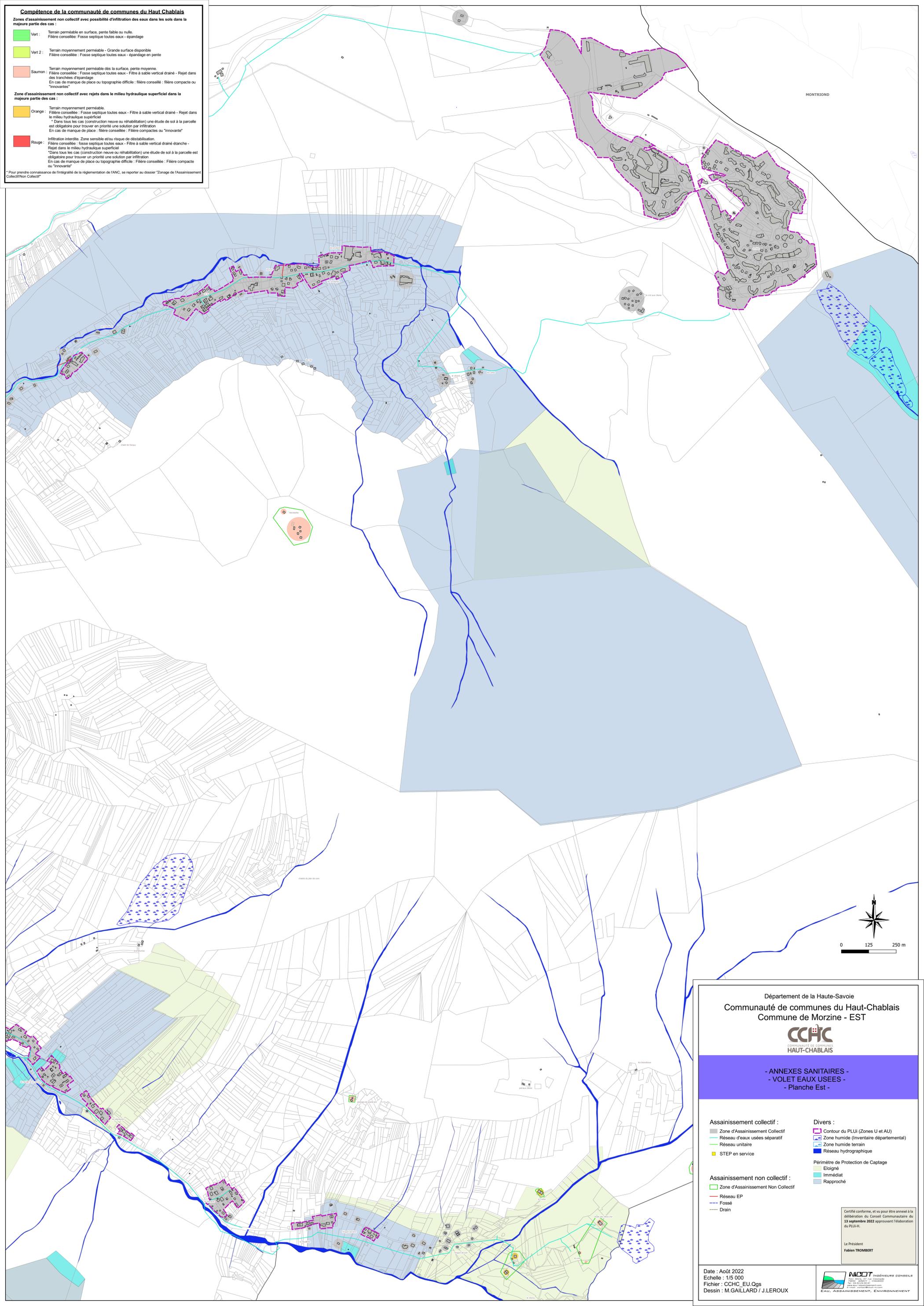


Compétence de la communauté de communes du Haut-Chablais

Zones d'assainissement non collectif avec possibilité d'infiltration des eaux dans les sols dans la majeure partie des cas :

- Vert 1 : Terrain perméable en surface, pente faible ou nulle.
Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux - épandage
 - Vert 2 : Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux - épandage en pente
 - Saumon : Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.
Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans des tranchées d'épandage
En cas de manque de place ou topographie difficile : filière conseillée : filière compacte ou "innovantes"
- Zone d'assainissement non collectif avec rejets dans le milieu hydraulique superficiel dans la majeure partie des cas :
- Orange : Terrain moyennement perméable.
Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
En cas de manque de place : filière conseillée : Filière compactes ou "innovante"
 - Rouge : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
Filière conseillée : fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé étanche - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
En cas de manque de place ou topographie difficile : Filière conseillée : Filière compacte ou "innovante"

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif/Non Collectif"



Département de la Haute-Savoie
Communauté de communes du Haut-Chablais
Commune de Morzine - EST

CCHC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-CHABLAIS

**- ANNEXES SANITAIRES -
- VOLET EAUX USEES -
- Planche Est -**

<p>Assainissement collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone d'Assainissement Collectif ■ Réseau d'eaux usées séparatif ■ Réseau unitaire ■ STEP en service <p>Assainissement non collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone d'Assainissement Non Collectif ■ Réseau EP ■ Fossé ■ Drain 	<p>Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Contour du PLUI (Zones U et AU) ■ Zone humide (inventaire départemental) ■ Zone humide terrain ■ Réseau hydrographique <p>Périmètre de Protection de Captage</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Eloigné ■ Immédiat ■ Rapproché
--	--

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2022 approuvant l'élaboration du PLU-H.

Le Président
Fabien TROMBERT

Date : Août 2022
Echelle : 1/5 000
Fichier : CCHC_EU_Qgs
Dessin : M. GAILLARD / J. LEROUX

INDOT INGENIEURS CONSEILS
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT